

DECRET N° 2016- 670 du 25 octobre 2016
portant abrogation de nomination.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées, les dispositions du décret portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de Monsieur **Guidami GADO**, **uniquement en ce qui le concerne.**

Article 2 : L'intéressé est déchargé de ses fonctions et remis à la disposition de son ministère d'origine.

Article 3 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal I. KOUPAKI

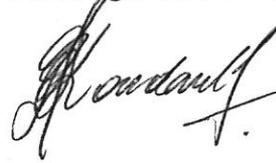
Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Joseph DJOGBENOU

Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Delphin O. KOUDANDE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 18 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.-